

Visite exceptionnelle du Président du Sénat, Monsieur Gérard Larcher, dans un cours d'Enseignement Moral et Civique

À la suite du décès de Monsieur Paty et des attentats récents qui ont eu lieu en France, une classe de 3^e et une classe de 2^e ont eu l'honneur de recevoir la visite de Monsieur Larcher, Président du Sénat, le 20 novembre dernier, accompagné par Madame la Rectrice de l'académie de Versailles et Monsieur le Maire de la ville de Buc.

Après avoir mené une réflexion en classe, cette rencontre nous a permis d'échanger sur la laïcité et la liberté d'expression : valeurs fondatrices de notre République. Le Président du Sénat a, dans un premier temps, fait une introduction sur les principes de laïcité et la liberté d'expression. Voici la synthèse de cette dernière :

D'après l'article premier de la Constitution : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». La laïcité étant l'un des principes fondamentaux de notre République, elle assure l'égalité devant la loi sans aucune distinction sociale et garantit la liberté de conscience rendant ainsi la pratique d'une religion possible sans jugement, sauf si la manière dont on l'applique enfreint la liberté d'expression.



Depuis 1905, l'État est séparé de l'Église ce qui rend les écoles publiques laïques : celles-ci dépendent de l'État.

« *La loi protège la foi aussi longtemps que la foi ne veut pas faire la loi* » d'après Jean Jaurès ce qui signifie qu'aucune règle religieuse n'est supérieure aux lois de la République. Depuis la fin du dix-neuvième siècle et encore maintenant, le débat entre République et Religion reste un sujet de réflexion fréquent. Il faut réaffirmer la laïcité à l'école car elle forme la liberté de choix, d'expression et les règles de vivre ensemble.

La liberté d'expression est un combat commencé il y a bien longtemps. Les images, les textes et les paroles en font partie d'après l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi* ».

La liberté de presse est un outil de démocratie grâce auquel on peut parler de tout mais il n'existe pas de droit sans règles. Il existe des délits de presse mais le manque de respect envers le droit à l'image et la laïcité peut entraîner des messages de haine surtout visibles sur les réseaux sociaux qui peuvent être une importante source de conflits aujourd'hui.

Après avoir fait cette introduction sur la laïcité et la liberté d'expression en France, Monsieur le Président du Sénat a répondu à différentes questions que nous lui avons posées. Parmi elles, la question des symboles ostentatoires à l'école et dans les lieux publics. Monsieur Larcher nous a expliqué notamment qu'il considérait la neutralité religieuse à l'école comme une chance fondamentale, qui rendait l'apprentissage encore plus complet. Mme la Rectrice ajoute que l'École est un lieu où chaque élève doit avoir la liberté de penser, la liberté ou non de croire. Ainsi, elle précise qu'une des conditions, c'est que les élèves ne portent aucun signe ostentatoire et ajoute, « de manière paradoxale, l'École est un lieu sacré ».

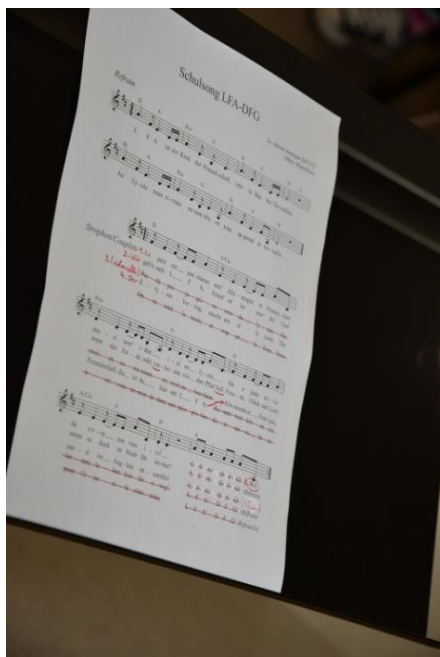
Nous avons ensuite évoqué la possibilité d'autocensure des professeurs suite à l'assassinat de Samuel Paty. Le Président du Sénat nous a expliqué que les cours d'actualité sont essentiels et doivent être maintenus, tout en respectant les limites de la Liberté d'expression. Par exemple, les appels à la haine ou autres délits ne peuvent être autorisés. Gérard Larcher nous a aussi parlé de la situation légale des réseaux sociaux, et nous a expliqué que la discussion sur ce sujet était en cours de débat.



Enfin, nous avons discuté de la notion de Nation, de sa signification. Le Président du Sénat nous a demandé ce que ce mot nous évoquait. Nous avons alors défini la Nation comme un sentiment d'union, avec des citoyens égaux, quelle que soit leur origine.

Pour finir, nous avons discuté de la Liberté d'expression, et Monsieur Larcher nous a parlé de sa propre expérience avec notamment les différentes caricatures de sa personne qu'il a pu voir.

L'heure se finit avec quelques photos avec les élèves ainsi que Madame la Rectrice de l'académie de Versailles, le Maire de Buc et le Président du



Sénat, qui reçurent chacun des thermos du LFA.

Cette heure de discussion fut donc très enrichissante et intéressante, et nous a permis d'approfondir le cours d'Enseignement Moral et Civique, avec en plus le point de vue d'une personnalité politique dans la situation et le climat actuels.

Avant de quitter le LFA, Monsieur le Président du Sénat, Madame la Rectrice et Monsieur le Maire ont assisté à un intermède musical. Des élèves d'une classe de 4^e, sous la direction d'un professeur de musique du LFA, ont interprété « l'Hymne du LFA ». Ils étaient accompagnés par un élève au piano et une élève au violoncelle.

Sarah BM et Ilona L, 3^e